

Région



Provence-Alpes-Côte d'Azur

9e Assises Régionales de l'Habitat, du Foncier et de l'Urbanisme

Lancement du partenariat entre la Région et les 5 Agences d'Urbanisme de Provence-Alpes-Côte d'Azur

Dossier de presse

*Mardi 20 janvier 2015
Hôtel de Région - Marseille*



Sommaire

Si 9 habitants sur 10 vivent désormais dans les aires urbaines, la région Provence-Alpes Côte d'Azur reste profondément marquée par la poursuite du processus de périurbanisation et d'étalement urbain. Pour autant, l'attractivité démographique régionale dans les grandes villes stagne, voire diminue. Cette évolution interroge les formes de la métropolisation à l'œuvre en lien avec l'évolution des modes de vie et de transport. Dans ce contexte d'interdépendance croissante des villes, **la mise en réseau de l'ingénierie des territoires apparaît comme un enjeu majeur de l'action publique.**

Le partenariat avec les Agences d'urbanisme recouvre, entre autres, des thématiques qui sont abordées dans le cadre de ces 9^{èmes} Assises Régionales de l'Habitat, du Foncier et de l'Urbanisme.

La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur a en effet souhaité associer les Agences d'urbanisme aux démarches qu'elle initie sur les questions de foncier économique, d'observation de l'habitat et sur l'articulation entre urbanisme et transport.

Par ailleurs, la Région et l'Etat ont lancé, le 12 novembre dernier, le Comité Régional des Opérateurs Fonciers, instance d'animation et de gouvernance de niveau régional sur les questions foncières, comité auquel participent activement les Agences d'urbanisme.

Invitation	p.3
Les Agences d'Urbanisme en PACA	p.4
Le partenariat et ses actions	p.5
Carte des périmètres d'intervention	p.9

Région



Provence-Alpes-Côte d'Azur

Invitation presse

La 9^e édition des Assises Régionales de l'Habitat, du Foncier et de l'Urbanisme, organisée par la Région, sera l'occasion d'échanger sur les problématiques rencontrées en matière de logement social, de consommation foncière, d'urbanisme ou encore de développement durable.

Dans le cadre de ces Assises, la Région procèdera au lancement du partenariat qu'elle a construit avec les 5 Agences d'urbanisme œuvrant sur son territoire : l'Agence d'Urbanisme Rhône Avignon Vaucluse, l'Agence d'Urbanisme Pays d'Aix-Durance, l'Agence d'Urbanisme de l'Agglomération Marseillaise, l'Agence d'Urbanisme de l'Aire Toulonnaise et l'Agence d'Urbanisme des Alpes-Maritimes.

Ce partenariat, qui prend la forme d'une convention triennale, a été approuvé à l'unanimité par les conseillers régionaux lors de l'Assemblée plénière d'octobre dernier.

Colette CHARRIAU,

Vice-Présidente de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur déléguée au Foncier, au Logement et à l'Habitat,

Pierre MEFFRE,

Vice-Président délégué à l'Aménagement du territoire,

Bernard MOREL,

Vice-Président en charge de l'Emploi, du développement Economique, de la Recherche, de l'Enseignement Supérieur et de l'Innovation,

Jean-Yves PETIT,

Vice-Président délégué aux Transports publics régionaux et à l'Ecomobilité,

vous convient, en présence de la DREAL PACA, au

Lancement officiel du partenariat entre la Région et les 5 Agences d'Urbanisme de Provence-Alpes-Côte d'Azur, suivi d'un point presse

Mardi 20 janvier 2015 à 12h

Hôtel de Région – 27, place Jules Guesde – 13 002 Marseille

Inédit, ce partenariat permettra de mutualiser les capacités d'ingénierie, d'études et d'observation, tout en offrant une meilleure coordination des politiques publiques. La Région et les 5 Agences pourront ainsi travailler ensemble et de manière concertée sur des problématiques d'intérêt régional, notamment en matière de transports, d'économie, ou de planification urbaine.

Dès janvier 2015, 15 actions couvrant de nombreux domaines d'intervention régionaux seront lancées. Sept d'entre-elles seront co-pilotées par la Région et les services de l'Etat (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement).

Comptant sur votre présence,

Bien cordialement,



Région



AGENCE D'URBANISME
DE L'AGGLOMÉRATION
MARSEILLAISE



Les Agences d'urbanisme en Provence-Alpes-Côte d'Azur

Les Agences d'urbanisme, ainsi que le rappelle l'article L.121-3 du code de l'urbanisme, ont notamment pour mission de « suivre les évolutions urbaines, de participer à la définition des politiques d'aménagement et de développement, à l'élaboration des documents d'urbanisme et de préparer les projets d'agglomération dans un souci d'harmonisation des politiques publiques. »

Elles sont ainsi des lieux d'échanges, de concertation et d'interface entre leurs membres et les territoires. Elles jouent un rôle pédagogique auprès des élus et des citoyens et apportent des éléments de réflexion et d'expertise dans la préparation des décisions et les choix stratégiques d'aménagement des territoires.

52 Agences d'urbanisme existent actuellement en France. Sur le territoire de Provence-Alpes-Côte d'Azur, elles sont au nombre de 5 :



AGENCE D'URBANISME
DE L'AGGLOMÉRATION
MARSEILLAISE

L'Agence d'Urbanisme de l'Agglomération Marseillaise a été créée en 1969. Elle associe les collectivités locales et l'Etat, ainsi que plusieurs organismes et établissements publics concourant au développement urbain et économique de l'aire métropolitaine marseillaise dans une optique de mutualisation. Ses trois collectivités membres sont la ville de Marseille, la communauté urbaine de Marseille Provence Métropole, ainsi que la communauté d'agglomération du pays d'Aubagne. Elles comptent un total de près 1.2 millions d'habitants sans compter les interventions sur d'autres espaces, notamment dans le secteur de l'Etang de Berre



Agence d'Urbanisme Pays d'Aix-Durance

Créée en 1978, l'Agence d'Urbanisme Pays d'Aix - Durance (AUPA) accompagne le développement d'Aix en Provence, du Pays d'Aix et de la région de Manosque. Son périmètre d'intervention concerne plus de 600 000 habitants. Il s'étend aujourd'hui d'Arles à Manosque, soit plus de 50 communes et 3 intercommunalités : la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix, la Communauté d'Agglomération Durance-Luberon-Verdon et le Syndicat Mixte du Pays d'Arles.



A sa création en 2003, l'Agence d'Urbanisme de l'aire toulonnaise avait pour première mission l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) Provence-Méditerranée. Elle est aujourd'hui amenée à intervenir pour le compte de l'ensemble des territoires du Var, département qui compte plus d'un million d'habitants.



urbains, périurbains et ruraux.

L'Agence d'Urbanisme Rhône Avignon Vaucluse (AURAV), créée en 2004, a pour objet la définition de projets de territoires ou d'aménagement à différentes échelles, du quartier à l'aire urbaine d'Avignon en passant par l'échelle communale et le Département de Vaucluse. Elle intervient dans les territoires



agence d'urbanisme 06

L'Agence de Déplacements et d'Aménagement des Alpes-Maritimes (ADAAM), a été créée en 2004. La quasi-totalité des Communautés d'Agglomération et la Métropole Nice Côte d'Azur en sont membres, de même que le Conseil Général. Au-delà de ses rôles d'observation, d'analyse et d'expertise, elle a comme mission la mise en cohérence des réflexions et des politiques publiques d'aménagement sur l'ensemble des Alpes-Maritimes.

Le partenariat et ses actions

• Le contexte

La réforme de l'action territoriale ouvre la voie à un **renforcement des compétences** des Régions dans un certain nombre de domaines, relatifs notamment à l'aménagement, l'économie et aux transports. Ces changements vont permettre aux Régions d'accroître la territorialisation de leurs politiques, dans un souci constant **de cohérence avec les autres collectivités** locales (intercommunalités, métropoles, départements), mais également **avec les acteurs économiques**.

Ces nouvelles modalités d'action publique s'expérimentent déjà avec l'organisation de l'offre ferroviaire, les Schémas régionaux d'aménagement et de développement durable du territoire, les Directives régionales d'aménagement, l'appui aux Schémas de cohérence territoriale, ou encore la coopération transfrontalière.

Dans ce contexte, un dialogue a été initié entre l'Association des Régions de France et la Fédération Nationale des Agences d'Urbanisme, afin de favoriser **l'interconnaissance, la diffusion et la valorisation des expériences** conduites.

Les territoires de Provence-Alpes-Côte d'Azur, du fait des étapes successives de décentralisation ainsi que de la montée en puissance des intercommunalités, connaissent depuis quelques années de profondes mutations. Dans ce contexte de recomposition sociale et territoriale, les collectivités locales, alors que leurs capacités financières sont de plus en plus contraintes, sont amenées **à se mobiliser collectivement et à mutualiser leurs ressources** en faveur du développement de leurs territoires et pour trouver des solutions à l'accroissement des inégalités socio-spatiales.

Depuis une dizaine d'années, les agences d'urbanisme se sont affirmées comme des acteurs essentiels de l'ingénierie territoriale. La nécessité d'établir un partenariat entre la Région et les agences d'urbanisme concourant à la connaissance partagée du territoire régional constituait dès lors un enjeu fort, afin notamment d'apporter **plus de cohérence dans l'élaboration des schémas territoriaux et des politiques d'aménagement**.

• Présentation du partenariat entre la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et les 5 Agences d'urbanisme

Le partenariat entre la Région et les Agences est conclu sous la forme d'une convention-cadre multipartite triennale approuvée à l'unanimité en Assemblée plénière le 17 octobre 2014. Ce partenariat entend **placer le diagnostic partagé au fondement de l'action publique territoriale**, afin de rendre cette dernière plus **cohérente** et plus **pertinente**.

Ce partenariat vise également à développer des coopérations qui permettront une **meilleure connaissance des territoires et des mutations socio-économiques**, en particulier dans les domaines de compétence de la Région (aménagement, développement économique, transports, énergie, etc.). Il répond aux objectifs de la Stratégie régionale de la Connaissance, inscrite dans la démarche de progrès de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

La Région financera le programme de travail pour la réalisation des 15 actions prévues en 2015, à hauteur de **605 250€**, répartis entre les 5 Agences.

Ce partenariat et celui, historique, entre l'État et les Agences d'urbanisme se rejoignent. 7 des 15 actions inscrites seront co-pilotées par l'État et la Région. Cette convergence va dans le sens d'une meilleure efficacité et d'une plus grande intégration de politiques publiques prioritaires telles que le logement, la transition énergétique et écologique et la promotion d'un urbanisme durable.

• Les 15 actions du programme partenarial 2015

La convention prévoit la réalisation en 2015 de **15 actions** relevant soit de la mise en commun des expertises, soit de productions d'études stratégiques d'intérêt régional. Ces actions couvrent différents thèmes : la planification, l'habitat, des thèmes transversaux, les transports, ainsi que l'économie.

La conduite générale de ces actions sera assurée par un pilotage stratégique (création d'un comité opérationnel de pilotage partenarial) et par un groupe de coordination technique (Service Etudes – Observation – Prospective de la Région, AGAM pour la coordination technique et AUPA pour la coordination administrative et financière au nom des 5 Agences).

Actions relevant de l'expertise des groupes de travail partenariaux

Implication des agences d'urbanisme pour accompagner la prise en compte des orientations et des objectifs spatialisés du SRCE sur leurs territoires.

Thème : Planification

Objectifs : Les Agences proposeront à la Région un retour d'expériences en matière d'intégration du Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) dans les documents d'urbanisme locaux (trames vertes et bleues), notamment sur la question des corridors écologiques. Un guide de mise en œuvre du SRCE est en cours d'élaboration ; cette action permettra en parallèle de choisir un certain nombre d'exemples qui pourront y être intégrés.

Chefs de projet : Région, DREAL, Agences.

Schéma régional d'aménagement et de développement durable du territoire (SRADDT) : Méthode et interfaces pour une prise en compte des enjeux territoriaux.

Thème : Planification

Objectifs : Mettre en perspective la manière dont le SRADDT peut être territorialisé, notamment par rapport aux projets de territoire.

Chefs de projet : Région et Agences.

Etude exploratoire méthodologique sur la prescriptive des schémas régionaux « intégrateurs ».

Thème : Planification

Objectifs : Echanges et retours d'expériences au sujet des schémas régionaux SRADDT et SRDEII.

Chefs de projet : Région et Agences

Accompagner le réseau local des Parcs naturels régionaux (PNR) pour la prise en compte de leur charte dans les documents d'urbanisme.

Thème : Planification

Objectifs : Faire converger au mieux les contenus des chartes de Parcs naturels régionaux ou les projets de chartes avec les Schémas de cohérence territoriale (SCoT) et les Plans locaux d'urbanisme (PLU).

Chefs de projet : Région et Agences.

Mutualisation des systèmes d'observation territoriaux dans le champ de l'habitat.

Thème : Habitat

Objectifs : Contribuer à la mise en place par la Région et par l'Etat d'un système régional d'observation de l'habitat, outil partenarial de connaissance et d'analyse ainsi que lieu d'échanges et de réflexion.

Chefs de projet : Région, DREAL, Agences.

Typologie et évolution des centres urbains de Provence-Alpes-Côte d'Azur

Thème : Habitat

Objectifs : Contribuer à la réflexion sur la dévitalisation ou, au contraire, la revitalisation des centres urbains en Provence-Alpes-Côte d'Azur. La première phase sera consacrée à la définition des centres urbains et à l'élaboration d'une méthode d'analyse de leur évolution. La deuxième phase sera quant à elle consacrée à la production d'une typologie des centres urbains.

Chefs de projet : Région, DREAL, Agences.

Elaboration d'une méthode commune d'analyse de la consommation foncière.

Thème : Foncier

Objectifs : Il s'agit d'approfondir la connaissance des dispositifs et analyses relatifs à la consommation d'espaces en Provence-Alpes-Côte d'Azur, de proposer une méthodologie commune d'observation de ce phénomène, tout en contribuant à mieux le définir.

Chefs de projet : Région, DREAL, Agences.

Aide à l'ingénierie

Thème : Transversal

Objectifs : Il s'agit d'une démarche de partage de la connaissance, des savoir-faire et de prospective, afin de créer à terme une expertise d'intérêt régional de qualité, au service de chaque territoire.

Chefs de projet : Région, DREAL, Agences.

Expérimentation et développement d'un dispositif « intégration urbaine des Pôles d'échanges multimodaux (PEM) ».

Thèmes : Transport et urbanisme

Objectifs : Cette action vise à apporter une première expertise sur les quartiers-gare test, en termes d'enjeux urbains, de mobilité, de potentiel foncier et d'orientations d'aménagement. Cela permettra de nourrir les contributions de la Région et de l'Etat dans la définition des projets urbains autour des gares. Est également en projet la création d'un référentiel méthodologique d'intervention de la Région, notamment en matière de stratégie foncière (contribution à la charte des quartiers gare de Provence-Alpes-Côte d'Azur).

Chefs de projet : Région, DREAL, Agences

Actions relevant de productions d'études stratégiques d'intérêt régional

Amélioration du système de connaissance dans le domaine de la mobilité et des transports.

Thèmes : Transport et mobilité

Objectifs : Contribuer à la construction des outils nécessaires aux réflexions régionales et partenariales dans le cadre du futur Schéma Régional de l'Intermodalité et du renforcement des compétences régionales.

Chefs de projet : Région et Agences.

Planifier la transition énergétique et l'adaptation au changement climatique par l'aménagement du territoire : éléments de méthode et expérimentation avec 5 territoires.

Thème : Planification

Objectifs : Permettre à la Région de mieux accompagner les territoires dans l'élaboration de leurs politiques locales, en particulier par rapport à la prise en compte des enjeux climat et énergie, ainsi qu'expérimenter de nouveaux outils de planification énergétique avec des territoires volontaires.

Chefs de projet : Région, DREAL, Agences.

Atelier de réflexion et d'échanges sur les dynamiques périurbaines en Provence-Alpes-Côte d'Azur

Thème : Planification

Objectifs : Appréhender et comprendre les dynamiques à l'œuvre sur les territoires périurbains, les problématiser au regard des politiques menées sur ces territoires, et enfin produire un document de caractérisation des dynamiques territoriales sur les espaces régionaux périurbains en tension.

Chefs de projet : Région et Agences.

Etat des lieux et problématique en matière de foncier et d'aménagement économique.

Thème : Aménagement économique

Objectifs : Aboutir à la définition d'une stratégie régionale partenariale sur la problématique du foncier économique.

Chefs de projet : Région et Agences.

Démarche 2SE (Solvabilité et Sauvegarde de l'Emploi) PACA

Thèmes : Economie et emploi

Objectifs :

Il s'agit d'une démarche partenariale de veille et de soutien précoce aux entreprises fragilisées de Provence-Alpes-Côte d'Azur. Elle exploitera, à différentes échelles, une base de données sur les entreprises et tâchera d'aboutir à la coproduction d'analyses conjoncturelles sur la situation des entreprises régionales.

Chefs de projet : Région et Agences.

L'émergence de nouveaux modèles économiques en Provence-Alpes-Côte d'Azur

Thème : Economie

Objectifs :

- Fournir des éléments d'analyse sur les nouveaux modèles économiques en émergence en région et constituer un socle de connaissance des domaines d'activité innovants et créateurs d'emploi.
- Décrire, à partir de quelques cas, les modalités d'insertion d'entreprises de la région dans les échanges mondialisés et les conditions durables de leur ancrage territorial.
- Présenter quelques repères originaux (cartes, etc.) de l'économie régionale, permettant d'enrichir la connaissance économique du territoire, ce qui est susceptible d'inspirer l'action.

Chefs de projet : Région et Agences.

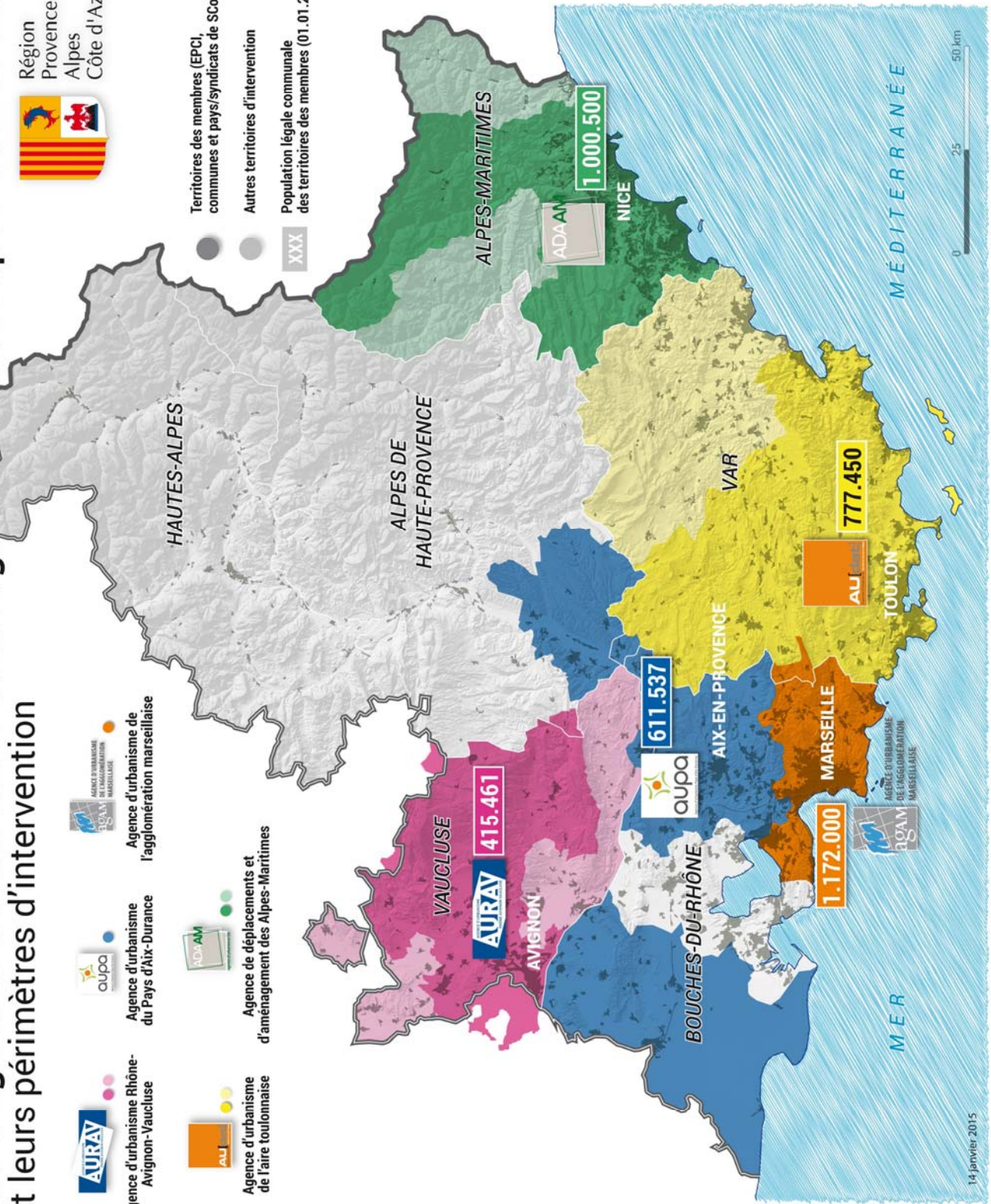
Les 5 agences d'urbanisme de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur et leurs périmètres d'intervention



Région
Provence
Alpes
Côte d'Azur

- Agence d'urbanisme de l'aire toulonnaise
- Agence d'urbanisme Avignon-Vaucluse
- Agence d'urbanisme du Pays d'Aix-Durance
- Agence de déplacements et d'aménagement des Alpes-Maritimes
- Agence d'urbanisme de l'agglomération marseillaise

- Territoires des membres (EPCI, communes et pays/syndicats de ScoT)
- Autres territoires d'intervention
- Population légale communale des territoires des membres (01.01.2012)



14 janvier 2015

La carte des périmètres d'intervention des 5 Agences d'Urbanisme de Provence-Alpes-Côte d'Azur